Famille BLOCKMANS Facture au 30/04/2026

Au 06/05/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Avril-26		0.00
Cantine	Avril-26	(10)	48.00
Garderie	Avril-26	(0)	0.00
Cantine sans repas	Avril-26	(0)	0.00
		S/Total	48

Règlement à effectuer **48**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CARRETTE / MARQUAIS Facture au 30/04/2026

Au 06/05/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Avril-26		0.00
Cantine	Avril-26	(8)	38.40
Garderie	Avril-26	(7)	7.00
Cantine sans repas	Avril-26	(0)	0.00
		S/Total	45.4

Règlement à effectuer **45.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CASEMAJOR Facture au 30/04/2026

Au 06/05/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Avril-26		0.00
Cantine	Avril-26	(16)	76.80
Garderie	Avril-26	(26)	26.00
Cantine sans repas	Avril-26	(0)	0.00
		S/Total	102.8

Règlement à effectuer **102.8**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CAUCHI/HAURIE Facture au 30/04/2026

Au 06/05/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Avril-26		0.00
Cantine	Avril-26	(8)	38.40
Garderie	Avril-26	(17)	17.00
Cantine sans repas	Avril-26	(0)	0.00
		S/Total	55.4

Règlement à effectuer **55.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CHAILLY/BARENQUI Facture au 30/04/2026

Au 06/05/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Avril-26		0.00
Cantine	Avril-26	(1)	4.80
Garderie	Avril-26	(0)	0.00
Cantine sans repas	Avril-26	(0)	0.00
		S/Total	4.8

Règlement à effectuer **4.8**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille COLLIN Facture au 30/04/2026

Au 06/05/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Avril-26		0.00
Cantine	Avril-26	(8)	38.40
Garderie	Avril-26	(5)	5.00
Cantine sans repas	Avril-26	(0)	0.00
		S/Total	43.4

Règlement à effectuer **43.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille COYCAUT Facture au 30/04/2026

Au 06/05/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Avril-26		0.00
Cantine	Avril-26	(8)	38.40
Garderie	Avril-26	(0)	0.00
Cantine sans repas	Avril-26	(0)	0.00
		S/Total	38.4

Règlement à effectuer **38.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DESCHAMPS Facture au 30/04/2026

Au 06/05/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Avril-26		0.00
Cantine	Avril-26	(8)	38.40
Garderie	Avril-26	(15)	15.00
Cantine sans repas	Avril-26	(0)	0.00
		S/Total	53.4

Règlement à effectuer **53.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DIEGO-LLANOS Facture au 30/04/2026

Au 06/05/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Avril-26		0.00
Cantine	Avril-26	(0)	0.00
Garderie	Avril-26	(1)	1.00
Cantine sans repas	Avril-26	(0)	0.00
		S/Total	1

Règlement à effectuer **1**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DRUON Facture au 30/04/2026

Au 06/05/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Avril-26		0.00
Cantine	Avril-26	(8)	38.40
Garderie	Avril-26	(3)	3.00
Cantine sans repas	Avril-26	(0)	0.00
		S/Total	41.4

Règlement à effectuer **41.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DUCASSE/1 Facture au 30/04/2026

Au 06/05/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Avril-26		0.00
Cantine	Avril-26	(8)	38.40
Garderie	Avril-26	(0)	0.00
Cantine sans repas	Avril-26	(0)	0.00
		S/Total	38.4

Règlement à effectuer **38.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DUCASSE/2 Facture au 30/04/2026

Au 06/05/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Avril-26		0.00
Cantine	Avril-26	(8)	38.40
Garderie	Avril-26	(1)	1.00
Cantine sans repas	Avril-26	(0)	0.00
		S/Total	39.4

Règlement à effectuer **39.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille ETIENNE Facture au 30/04/2026

Au 06/05/2026

Solde des mois précédents				0.00
Avance versée				0.00
Participation	Avril-26			0.00
Cantine	Avril-26	(16)		76.80
Garderie	Avril-26	(7)		7.00
Cantine sans repas	Avril-26	(0)		0.00
			S/Total	83.8

Règlement à effectuer **83.8**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille FATRAS CHARLOT Facture au 30/04/2026

Au 06/05/2026

Solde des mois précédents				0.00
Avance versée				0.00
Participation	Avril-26			0.00
Cantine	Avril-26	(16)		76.80
Garderie	Avril-26	(0)		0.00
Cantine sans repas	Avril-26	(0)		0.00
			S/Total	76.8

Règlement à effectuer **76.8**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille HERRAIZ Facture au 30/04/2026

Au 06/05/2026

Solde des mois précédents				0.00
Avance versée				0.00
Participation	Avril-26			0.00
Cantine	Avril-26	(8)		38.40
Garderie	Avril-26	(8)		8.00
Cantine sans repas	Avril-26	(0)		0.00
			S/Total	46.4

Règlement à effectuer **46.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille HIDALGO-MIGUEZ Facture au 30/04/2026

Au 06/05/2026

Solde des mois précédents				0.00
Avance versée				0.00
Participation	Avril-26			0.00
Cantine	Avril-26	(8)		38.40
Garderie	Avril-26	(7)		7.00
Cantine sans repas	Avril-26	(0)		0.00
			S/Total	45.4

Règlement à effectuer **45.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille HOUETTE Facture au 30/04/2026

Au 06/05/2026

Solde des mois précédents				0.00
Avance versée				0.00
Participation	Avril-26			0.00
Cantine	Avril-26	(8)		38.40
Garderie	Avril-26	(9)		9.00
Cantine sans repas	Avril-26	(0)		0.00
			S/Total	47.4

Règlement à effectuer **47.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LAMBERT/REY Facture au 30/04/2026

Au 06/05/2026

Solde des mois précédents				0.00
Avance versée				0.00
Participation	Avril-26			0.00
Cantine	Avril-26	(6)		28.80
Garderie	Avril-26	(10)		10.00
Cantine sans repas	Avril-26	(0)		0.00
			S/Total	38.8

Règlement à effectuer **38.8**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LAPEYRE Facture au 30/04/2026

Au 06/05/2026

Solde des mois précédents				0.00
Avance versée				0.00
Participation	Avril-26			0.00
Cantine	Avril-26	(16)		76.80
Garderie	Avril-26	(16)		16.00
Cantine sans repas	Avril-26	(0)		0.00
			S/Total	92.8

Règlement à effectuer **92.8**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LART VARGAS Facture au 30/04/2026

Au 06/05/2026

Solde des mois précédents				0.00
Avance versée				0.00
Participation	Avril-26			0.00
Cantine	Avril-26	(8)		38.40
Garderie	Avril-26	(3)		3.00
Cantine sans repas	Avril-26	(0)		0.00
			S/Total	41.4

Règlement à effectuer **41.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LEROY/CONSTANTIN Facture au 30/04/2026

Au 06/05/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Avril-26		0.00
Cantine	Avril-26	(0)	0.00
Garderie	Avril-26	(0)	0.00
Cantine sans repas	Avril-26	(0)	0.00
		S/Total	0

Règlement à effectuer **0**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille PEDEDAUT Facture au 30/04/2026

Au 06/05/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Avril-26		0.00
Cantine	Avril-26	(8)	38.40
Garderie	Avril-26	(4)	4.00
Cantine sans repas	Avril-26	(0)	0.00
		S/Total	42.4

Règlement à effectuer **42.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille QUANTIN Facture au 30/04/2026

Au 06/05/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Avril-26		0.00
Cantine	Avril-26	(8)	38.40
Garderie	Avril-26	(12)	12.00
Cantine sans repas	Avril-26	(0)	0.00
		S/Total	50.4

Règlement à effectuer **50.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille SANDINI Facture au 30/04/2026

Au 06/05/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Avril-26		0.00
Cantine	Avril-26	(3)	14.40
Garderie	Avril-26	(4)	4.00
Cantine sans repas	Avril-26	(0)	0.00
		S/Total	18.4

Règlement à effectuer **18.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille SEGALAS Facture au 30/04/2026

Au 06/05/2026

Solde des mois précédents				41.80
Avance versée				0.00
Participation	Avril-26			0.00
Cantine	Avril-26	(8)		38.40
Garderie	Avril-26	(0)		0.00
Cantine sans repas	Avril-26	(0)		0.00
			S/Total	38.4
Règlement à effectuer				**80.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille WEYER / PIPOZ Facture au 30/04/2026

Au 06/05/2026

Solde des mois précédents				0.00
Avance versée				0.00
Participation	Avril-26			0.00
Cantine	Avril-26	(6)		28.80
Garderie	Avril-26	(1)		1.00
Cantine sans repas	Avril-26	(0)		0.00
			S/Total	29.8
Règlement à effectuer				**29.8**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.